

SITE FR 1102007 – RIVIERE DU VANNETIN



Compte-rendu du Comité de pilotage du site Natura 2000 « Rivière du Vannetin » 25 mai 2018

ETAIENT PRESENTS :

NOM	PRENOM	ORGANISME
BORGNE	Véronique	Chargée d'étude Natura 2000, Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
REISSER	Alix	Chargée de mission Natura 2000, Direction Départementale des Territoires (DDT) de Seine-et-Marne
LEMOINE	Rémy	Président du Comité de Pilotage du site Natura 2000, Communauté de commune Des 2 Morin
POMMIER	Sandrine	Directrice financière, Communauté de commune Des 2 Morin
BEAUFORT	Alain	Maire de Choisy-en-Brie
TRAWINSKI	André	Commune de Chartronges
WIERPANT	Hélène	SMAGE - Animatrice au SAGE des deux Morin

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

- ✓ **Présentation du site Natura 2000 « Rivière du Vannetin »**
- ✓ **Les actions réalisées dans le cadre de l'animation du DOCOB du site Natura 2000 « Rivière du Vannetin » lors de l'année 2017**
- ✓ **Les perspectives pour l'animation du DOCOB du site Natura 2000 « Rivière du Vannetin » pour l'année 2018**
- ✓ **Temps d'échanges**

M. LEMOINE, Président du Comité de Pilotage, introduit la réunion et ses objectifs, en remerciant les participants pour leur présence.

Véronique BORGNE présente le site Natura 2000 « Rivière du Vannetin », les actions réalisées dans le cadre de l'animation du DOCOB lors de l'année 2017 et les perspectives pour 2018.

La présentation est téléchargeable sur le site Internet du site Natura 2000 « Rivière du Vannetin » : <http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/le-vannetin/documents-a-telecharger>



RESUME DES ECHANGES / RELEVES DE DECISIONS

Le SMAGE, structure porteuse du SAGE des Deux Morin a été créée.

La CC2M a la **compétence GEMAPI** depuis le 1 janvier 2018. Une nouvelle réunion est prévue début juin pour en discuter avec la préfecture. Actuellement, la CC2M ne lève pas la taxe GEMAPI.

La Communauté de communes du Pays de Coulommiers a lancé une étude de gouvernance pour la compétence GEMAPI sur le Grand Morin dont le Vannetin en est l'affluent.

Le **fonctionnement hydromorphologique de la partie amont du Vannetin** a été très altéré. La partie amont du Vannetin aurait été recalibré dans les années 70-80 par le syndicat du Vannetin (qui n'existe plus aujourd'hui). Les désordres d'envasement sont dus à ces aménagements. Le lit est trop large pour les faibles débits d'étiage. Cette année, la forte pluviométrie a conduit à un niveau d'eau hivernal de 60 à 80 cm à Chartronges. Le ru n'est pas sorti de son lit. La capacité hydraulique du lit paraît satisfaisante. Un reméandrage et une recharge granulométrique pourrait être envisagée. Une étude de faisabilité pour la restauration hydromorphologique du Vannetin amont, pour de palier à ces dysfonctionnements de façon durable, pourrait être lancée.

Ce projet de restauration hydromorphologique doit être porté par la structure qui possède la compétence GEMAPI. Pour l'instant la CC2M n'a pas les moyens humains et techniques pour porter une telle étude. Elle pourrait se faire accompagner d'un assistant à maîtrise d'ouvrage.

La **plaquette de présentation du site Natura 2000**, à destination du grand public, est distribuée. Les participants sont invités à faire part de leurs remarques.

Le conseil Municipal de Chartronges a délibéré favorablement pour la signature de la Charte Natura 2000. L'animatrice Natura 2000 accompagnera la commune pour concrétiser la signature.

L'aménagement de la parcelle en bord de Vannetin sur le périmètre Nature 2000, dans le cadre du lotissement du **Clos du Vannetin** en bord de cours d'eau n'est pas souhaitable. Par contre, il peut se construire sur la partie haute, de l'autre côté du chemin rural. Un rejet maîtrisé des eaux pluviales dans le Vannetin est possible. Une évaluation des incidences pourrait être faite avec l'aide de l'animatrice Natura 2000.

Une dizaine de barrages ont conduit à la **destruction d'une partie de l'habitats de la Mulette épaisse** identifiés au pont des Milhard. Une procédure est en cours.

Le projet proposé par le Cabinet Merlin pour la **construction d'une station d'épuration de Leudon en Brie** n'a pas été retenu car il fait fortement augmenter le prix de l'eau. D'autre part ce projet ne tenait pas compte des enjeux Natura 2000. Il est fondamental qu'une solution soit trouvée pour éliminer ce rejet d'eaux usées direct dans le Vannetin, avec un coût soutenable et qui tienne compte des enjeux Natura 2000.

Il est proposé un **suivi** visuel des habitats de la **mulette épaisse** pour éviter d'impacter cette fragile population. Un protocole de suivi par ADN environnemental pourrait être développé.